



## Retour d'article non satisfaisant

Par **claud**, le 11/03/2010 à 13:41

Bonjour,  
un retour de logiciel éducatif dans le délai de 7 j après commande sur internet peut il être refusé après un essai non convaincant  
merci

Par **LeKingDu51**, le 11/03/2010 à 14:01

Bonjour,

Oui, conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 du Code de la consommation :

***"Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats :***

*1° De fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs ;*

*2° De fourniture de biens ou de services dont le prix est fonction de fluctuations des taux du marché financier ;*

*3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont*

*susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;*

***4° [s]De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur[s] ;***

*5° De fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;*

*6° De service de paris ou de loteries autorisés."*

Cordialement